



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 32855

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les abus que connaissent les patients au sein de notre système de santé : examens prescrits en doublon, voire triplons, scanners et IRM ordonnés sans raison... Sans décompte précis en la matière, on estime ainsi à près de 30 milliards d'euros le montant des actes médicaux inutiles, et donc autant de répercussions sur l'assurance maladie. En cette période de difficulté budgétaire et d'efforts demandés à nos concitoyens, sans réduire l'accès aux soins, il serait nécessaire de l'améliorer en lui redonnant de la cohérence, afin d'éviter ces surcoûts. De plus bon nombre de nos concitoyens doivent faire face, malgré l'action significative du Gouvernement en la matière, aux dépassements d'honoraires. Entre le ticket modérateur, les franchises, les déremboursements ou ce que demandent certains médecins au-delà du montant pris en compte par l'assurance maladie, le reste à charge oscille entre 45 % sans les soins dentaires et 55 % avec. 4 millions de Français sont aujourd'hui sans mutuelle, et 900 000 personnes ayant droit à la CMU n'y accèdent pas faute d'information. On estime pourtant qu'en l'absence d'un réseau social il faut près de 2 mois d'attente pour réaliser une IRM. Il souhaiterait savoir quelles sont les nouvelles mesures que le Gouvernement compte mettre en place afin de lutter contre ces abus et maintenir une offre de services de qualité.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32855

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7321

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)